

<http://clg-charles-riviere-oliviet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article202>



Rentrée 2021 en 5e - 4e - 3e

- Pratique -



Publication date: mardi 22 juin 2021

Copyright © Collège Charles Rivière - Tous droits réservés

Les parents d'élèves sont invités à consulter et à conserver le document d'information suivant :

<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Les documents à imprimer et compléter pour la Rentrée scolaire 2021 sont à retrouver ci-dessous :

En cas d'impossibilité de votre part pour imprimer, vous pouvez retirer le dossier papier à l'accueil du collège aux heures d'ouverture

- Fiche d'urgence
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
- Le coupon FSE
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
- Le règlement du restaurant scolaire
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
- Prélèvement SEPA si vous optez pour le prélèvement mensuel + RIB agrafé
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
- La liste des fournitures scolaires
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>
<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-charles-riviere-olivet/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Vous devrez joindre aussi :

- 2 photos
- Attestation d'assurance scolaire

Tous ces documents devront être placés dans une enveloppe Kraft 21x29,7 et remise au Professeur Principal le jour de la rentrée scolaire.